

# Accompagnement coordonné des ESMS du Pays de Saint-Malo pour le déploiement de la loi EGalim et la promotion d'une alimentation favorable à la sante et à l'environnement

## Cahier des charges pour l'état des lieux des ESMS

### I. Présentation du contexte

La restauration collective en Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux (ESMS) joue un rôle déterminant dans l'alimentation de publics fragiles et la prévention des pathologies liées à l'alimentation. Les lois EGalim (2018) et Climat & Résilience (2021) fixent des obligations fortes, impliquant une hausse de qualité des approvisionnements alimentaires et une transformation des pratiques.

Sur le territoire du Pays de Saint-Malo, plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux sont concernés, notamment les EHPAD, les résidences d'accueil, les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), les IME ainsi que les structures sanitaires telles que le centre hospitalier et les cliniques privées du territoire. Les retours terrain montrent des hétérogénéités dans l'application de la loi et des besoins de soutien pour progresser. Le projet doit couvrir les quatre EPCI du Pays de Saint Malo (CC Côte d'Émeraude, CC Bretagne romantique, Saint-Malo Agglomération, CC du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel) au sein desquels sont aujourd'hui déployés trois PAT. Sur ce périmètre, le Contrat Local de Santé (CLS) intervient à travers une réponse coordonnée à l'appel à projet du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) en 2025, dont découle ce cahier des charges.

Situé au nord-est de la Bretagne, le territoire du Pays de Saint-Malo s'étend de la Côte d'Émeraude jusqu'aux portes du Mont Saint-Michel, et englobe également les communes autour du pôle de Combourg, jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Rennes. Le territoire du Pays de Saint-Malo compte plus de 175 000 habitants sur 70 communes réparties sur 1 082 km<sup>2</sup>, qui vivent, travaillent et développent ensemble leur cadre de vie.

### II. Objectifs

#### A. Objectifs généraux du projet

- Disposer d'une vision précise de l'organisation et la situation de l'ensemble de la restauration collective des établissements de santé et médico-sociaux vis-à-vis des objectifs de la loi EGalim et Climat & Résilience
- Accompagner les établissements de santé et médico-sociaux du Pays de Saint-Malo dans la mise en œuvre de la loi EGalim, en facilitant le recensement des pratiques, la collecte de données et l'identification des besoins à travers un état des lieux du territoire
- Promouvoir une alimentation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement, en articulant les établissements avec les dynamiques territoriales (PAT, CLS) et en proposant des solutions concrètes et mutualisées

Afin de répondre à ces deux objectifs, le projet s'articule en deux phases :

1. De mai à septembre 2026 : État des lieux
2. De septembre à décembre 2026 : Formation et accompagnement des ESMS

Ce présent cahier des charges souhaite répondre exclusivement à la première phase.

## B. Objectif de la phase 1

### Phase 1 : « Alimentation durable et santé : un accompagnement coordonné des ESMS du Pays de Saint-Malo »

- Réaliser un état des lieux qualitatif et quantitatif des ESMS du Pays de Saint-Malo et de leur état d'avancement vis-à-vis des objectifs EGAlim
- Identifier les pratiques existantes et initiatives locales
- Identifier les freins, leviers et besoins d'accompagnement des ESMS

## III. Périmètre du diagnostic

### A. L'équipe projet

L'équipe projet se constitue de la chargée de mission santé du Pays de Saint-Malo ainsi que les 3 chargés de mission P(A)AT de la communauté de communes de Côte d'Émeraude, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de communes Bretagne romantique.

Cette équipe projet suivra le déroulé de cette action avec une coordination assurée par la chargée de mission PAAT de la Communauté de communes Bretagne romantique.

### B. Structures concernées

Un premier recensement a permis d'identifier une cinquantaine d'ESMS sur le territoire concerné qui sera transmis au lancement de l'action.

Cette liste n'est pas exhaustive et devra être confortée au cours de l'état des lieux.

### C. Zone cartographique d'action

Le territoire d'étude correspond à celui du territoire du Pays de Saint-Malo englobant Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes Bretagne romantique, la communauté de communes Côte d'Émeraude et la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

## IV. Contenu de la mission

La mission confiée au prestataire portera sur la réalisation d'un diagnostic territorial approfondi relatif à l'organisation et aux modes de fonctionnement des restaurations collectives, à la mise en œuvre de la loi EGAlim et aux pratiques alimentaires favorables à la santé et à l'environnement au sein des ESMS du territoire.

Le prestataire sera chargé, dans un premier temps, de procéder au recensement de l'ensemble des ESMS concernés par le projet et possédant une restauration collective. Ce recensement devra permettre une connaissance fine et actualisée du périmètre d'intervention.

Dans un second temps, le prestataire réalisera une analyse des données existantes, notamment celles issues des diagnostics menés dans le cadre des Projets Agricoles et Alimentaires Territoriaux (PAAT), des informations disponibles en accès libre (la plateforme Ma Cantine, le registre national des cantines...) ainsi que des recherches bibliographiques en lien avec la restauration collective, la nutrition et les enjeux santé-environnement en ESMS.

Le prestataire assurera la collecte de données primaires, exhaustives et précises, portant notamment sur :

- Le mode de fonctionnement des établissements de restauration collective
  - Adresse,
  - Type de gestion (délégation, régie, restaurant satellite),
  - Articulation entre lieux de production et lieux de service,
  - Nombre de couverts servis,
  - Types de repas servis (petits déjeuners, déjeuners, goûters, dîners),
  - Publics accueillis,
- L'identité et le contact des personnes référentes (gestionnaires ou chef.fe.s de restauration) ou entreprises délégataires,
- La situation vis-à-vis des dispositions des obligations de suivi des approvisionnements et déclaration annuelle,
- Les résultats EGAlim,
- La situation vis-à-vis des dispositions EGAlim autres que les suivi, scores et déclarations de données,
- Les besoins d'accompagnement spécifiques exprimés par les structures

Ce travail sera complété par des entretiens semi-directifs auprès d'un panel d'établissements sélectionnés avec l'équipe projet, en fonction des résultats récoltés à travers le questionnaire.

Les données recueillies feront l'objet d'une analyse qualitative et quantitative, permettant d'identifier les freins et leviers à la mise en œuvre d'EGAlim, notamment en matière :

- D'approvisionnement
- De contraintes budgétaires
- De formations et de compétences, notamment relatives à la santé et nutrition en lien avec les publics accueillis
- De logistique et d'organisation
- De passation et de suivi des marchés publics

Ce projet sera à articuler également avec l'étude diagnostic sur l'organisation de l'alimentation dans les établissements personnes âgées/personnes handicapées (PA/PH) piloté par le Département d'Ille-et-Vilaine en cours de réalisation.

Les résultats du diagnostic donneront lieu à une restitution territoriale partagée, associant les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), le Contrat Local de Santé (CLS), les financeurs du projet, ainsi que les Conseils communautaires des quatre EPCI du territoire.

Enfin, le prestataire réalisera un support de communication synthétique, incluant notamment une cartographie territoriale, permettant de visualiser la répartition des structures, les modes de restauration, le niveau d'avancement EGAlim et les dynamiques locales identifiées.

## V. Méthodologie attendue

La mission devra reposer sur une approche participative, associant les structures et acteurs concernés tout au long du diagnostic, afin de favoriser l'appropriation des résultats et l'adhésion à la démarche. La méthodologie proposée devra prendre en compte les réalités de terrain et la

diversité des organisations, des contraintes et des niveaux d'avancement des structures, dans une logique d'accompagnement.

Le prestataire devra travailler en collaboration avec l'équipe projet.

## VI. Livrables et indicateurs attendus

### Livrables :

- Rapport de diagnostic complet et une version synthétique
- Support de restitution détaillant les résultats de l'étude et présenté auprès des partenaires et dans les instances PAT, CLS et 4 EPCI (dans 5 réunions minimum)
- Base de données des ESMS, contenant l'intégralité des informations collectées au cours de la phase de diagnostic
- Document de synthèse présentant les conclusions du diagnostic et pistes d'actions à déployer pour :
  - Permettre aux établissements d'atteindre les objectifs EGAlim/loi Climat et Résilience,
  - Permettre la prise en compte d'enjeux diététiques, nutritionnels et de santé en lien avec les différents publics accueillis.

### Indicateurs attendus :

- 80% de participation à la phase d'état des lieux

## VII. Planning prévisionnel

	2026				
	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
Réunion de lancement					
Phase de l'état des lieux					
Réunion de mi-parcours avec l'équipe projet					
Restitution					

## VIII. Gouvernance et pilotage

### Personne référente, coordinatrice du projet :

- Adèle GSPANN, chargée de mission Projet Agricole et Alimentaire Territorial, Communauté de communes Bretagne romantique, [a.gspann@bretagneromantique.fr](mailto:a.gspann@bretagneromantique.fr)

### L'équipe projet :

Composé des chargés de missions PA(A)T des communautés de communes, santé du Pays de Saint-Malo et un référent du Pays de Dol et Baie du Mont Saint-Michel :

- Floriane MERCIER, coordination Santé, communautés du pays de Saint-Malo, [coordination-sante@pays-stmalo.fr](mailto:coordination-sante@pays-stmalo.fr)
- Adèle GSPANN, chargée de mission Projet Agricole et Alimentaire Territorial, Communauté de communes Bretagne romantique, [a.gspann@bretagneromantique.fr](mailto:a.gspann@bretagneromantique.fr)
- Quentin LE LOARER, chargé de mission Agriculture Alimentation, Communauté de communes Côte d'Émeraude, [q.leloarer@cote-emmaude.fr](mailto:q.leloarer@cote-emmaude.fr)
- Audrey GICQUEL ROPERT, chargée de mission Plan Alimentaire Territorial, Saint-Malo Agglomération, [a.gicquel@stmalo-agglomeration.fr](mailto:a.gicquel@stmalo-agglomeration.fr)

## IX. Enveloppe budgétaire dédiée

Le budget alloué à la réalisation de cette action est fixé à 20 000 € TTC, incluant l'ensemble des prestations nécessaires à sa mise en œuvre.

## X. Modalités de réponse et sélection des réponses

### Contenu attendu de l'offre :

- Note technique et méthodologique
  - Planning
  - Équipe mobilisée (CV, références similaires)
  - Proposition de questionnaire et support de communication
- Budget détaillé

Date limite de remise : 16 avril

Format de transmission : envoi par mail à Floriane MERCIER, Pays de Saint-Malo, [coordination-sante@pays-stmalo.fr](mailto:coordination-sante@pays-stmalo.fr), et à Adèle GSPANN, Chargée de mission PAAT, [a.gspann@bretagneromantique.fr](mailto:a.gspann@bretagneromantique.fr).

### Sélection des réponses :

- Qualité technique et méthodologique : 60 %
- Prix : 40 %

Ce présent cahier des charges relève du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Prestations Intellectuelles en vigueur.

## XI. Règlement Général sur la Protection des Données

A travers ce cahier des charges, l'équipe projet certifie que l'ensemble des données des ESMS qui lui seront transmises resteront au sein des structures et seront traitées uniquement dans le cadre du projet. Elles ne seront ni vendues, ni transmises à des fins commerciales et/ou marketing et demeurent la propriété exclusive du Pays de Saint-Malo et ses 4 EPCI membres. Au terme de la prestation, l'intégralité des données collectées (brutes et sous forme de base de données) devra être restituée. Aucune copie ne pourra être conservée par le prestataire.

Par ailleurs, toute collecte de données devra répondre aux exigences du RGPD.

Les droits du répondant devront être rappelés lors de l'entrevue, à travers un document portant une mention telle que :

\*\*\*

*Les informations recueillies sont enregistrées par (EPCI concerné), dont le président est responsable de traitement. La base légale est la mission de service public.*

*Les données sont conservées par (établissements \*\*\*) pour une durée de (durée \*\*\*) ans à partir de leur date de collecte.*

*Des données statistiques, à caractère général, pourront en être produites.  
Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, vous pouvez accéder aux données qui vous concernent, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation, ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant au Pays de Saint-Malo (adresse). Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données, CDG35 1 avenue de Tizé 35236 THORIGNE FOUILLARD ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr).*